

Compte rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 Mars 2019

L'Assemblée Générale Extraordinaire d'Archos, qui s'est tenue mardi 19 mars 2019 sous la présidence d'Henri Crohas, a approuvé l'ensemble des résolutions soumises à titre extraordinaire telles que figurant dans l'avis de réunion publié au BALO n°150 du 14 décembre 2018.

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie sur première convocation le 18 janvier 2019 puis sur deuxième convocation le 4 février 2019 n'ayant pu valablement délibérer faute de quorum, la deuxième assemblée a été prorogée au 19 mars 2019, avec le même ordre du jour.

Il est également rappelé, comme cela a été indiqué dans l'avis de convocation publié au BALO n°28 du 6 mars 2019, qu'aux termes d'une ordonnance du Vice-Président du Tribunal de Commerce d'Evry en date du 14 février 2019, Maître Florence TULIER POLGE, domiciliée Immeuble Le Mazière, rue René Cassin, 91000 Evry, avait été désignée en qualité de mandataire ad hoc chargée de représenter les actionnaires minoritaires défaillants à l'occasion de l'Assemblée Générale Extraordinaire devant délibérer.

Il est précisé que les droits de vote attachés aux actions des actionnaires minoritaires défaillants ont été exercés par la mandataire ad hoc à raison de deux tiers de votes positifs et un tiers de votes négatifs, afin de rendre « neutre », en termes de majorité qualifiée, la participation de la mandataire ad hoc aux délibérations.

Archos tient à remercier tous les actionnaires qui se sont mobilisés.

Participation et quorum

AGE	Actionnaires	Actions	Voix
Actionnaires présents	4	3 469 894	6 939 778
Pouvoirs mandatés à des tiers	0	0	0
Pouvoirs au Président	277	2 475 756	2 476 256
Votes par Correspondance	209	4 561 790	4 561 816
Mandataire ad hoc	1	53 842 715	53 910 982
Total	491	64 350 155	67 888 832

Compte tenu de la présence de Maître TULIER POLGE, le quorum atteint pour l'Assemblée Générale Extraordinaire s'élève à 100% des 64.350.155 actions ayant le droit de vote.

Détail du vote par résolution

N°	Libellé de la résolution	Quorum à atteindre	Majorité requise	Vote Pour	Vote Contre	Abstention	Résultat
1	Mise à jour des statuts (Articles 6, 9 et 10)	12 870 031	45 259 221	49 513 285	18 375 547	0	Adoptée
2	Regroupement des actions de la Société par attribution de 1 action ordinaire nouvelle de 5 euros de nominal contre 10 actions ordinaires de 0,50 euro de nominal - délégation de pouvoirs au Conseil d'administration	12 870 031	45 259 221	49 428 322	18 460 510	0	Adoptée
3	Réduction du capital non motivée par des pertes par voie de diminution de la valeur nominale des actions et affectation du montant de la réduction au compte « prime d'émission », sous condition suspensive de l'adoption de la 2 ^{ème} résolution relative au regroupement des actions de la Société	12 870 031	45 259 221	49 417 313	18 471 519	0	Adoptée
4	Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions	12 870 031	45 259 221	49 439 837	18 448 995	0	Adoptée
5	Détermination du plafond global des augmentations de capital en numéraire, immédiates ou différées	12 870 031	45 259 221	49 137 775	18 751 057	0	Adoptée
6	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	12 870 031	45 259 221	49 144 992	18 743 840	0	Adoptée
7	Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de mettre en œuvre une rallonge dans la limite de 15% du nombre de titres émis en application de la résolution précédente	12 870 031	45 259 221	49 060 174	18 828 658	0	Adoptée
8	Délégation de pouvoirs consentie au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes	-	33 944 416	49 122 161	18 766 671	0	Adoptée
9	Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires en cas d'offre publique visant les titres de la Société	-	33 944 416	49 245 627	18 643 205	0	Adoptée
10	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre, sans droit préférentiel de souscription, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles, conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce, notamment dans le cadre d'une offre au public	12 870 031	45 259 221	48 957 183	18 931 649	0	Adoptée
11	Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de mettre en œuvre une rallonge dans la limite de 15% du nombre de titres émis en application de la résolution précédente	12 870 031	45 259 221	48 973 807	18 915 025	0	Adoptée
12	Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'avoir recours à une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier pour mettre en œuvre la 10 ^{ème} résolution, conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce	12 870 031	45 259 221	47 914 863	19 973 969	0	Adoptée
13	Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de déroger aux conditions fixées par la 10 ^{ème} résolution pour déterminer le prix d'émission des actions dans la limite de 10% du capital social par an, conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce	12 870 031	45 259 221	48 977 767	18 911 065	0	Adoptée
14	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes	12 870 031	45 259 221	47 896 652	19 992 180	0	Adoptée

N°	Libellé de la résolution	Quorum à atteindre	Majorité requise	Vote Pour	Vote Contre	Abstention	Résultat
15	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'émettre des bons de souscription d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des mandataires sociaux et d'une catégorie de salariés cadres	12 870 031	45 259 221	48 930 753	18 958 079	0	Adoptée
16	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles conformément à l'article L. 225-138-1 du Code de commerce	12 870 031	45 259 221	49 240 998	18 647 834	0	Adoptée
17	Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés ou mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés liées	12 870 031	45 259 221	48 908 577	18 980 255	0	Adoptée
18	Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés ou mandataires sociaux éligibles de la Société ou des sociétés liées	12 870 031	45 259 221	48 897 125	18 991 707	0	Adoptée
19	Délégation de pouvoirs consentie au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions en cas d'offre publique d'échange (OPE) initiée par la Société	12 870 031	45 259 221	49 027 286	18 861 546	0	Adoptée
20	Délégation de pouvoirs consentie au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions en rémunération d'apports en nature dans la limite de 10% du capital social, hors cas d'offre publique d'échange	12 870 031	45 259 221	48 998 833	18 889 999	0	Adoptée
21	Délégation de pouvoirs à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société, sans droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'un échange de titres financiers	12 870 031	45 259 221	49 020 336	18 868 496	0	Adoptée

A propos d'ARCHOS

ARCHOS, pionnière dans l'électronique grand public, a sans cesse révolutionné ce marché. La marque française a ainsi été la première à proposer un lecteur MP3 à disque dur en 2000, un baladeur multimédia en 2003, des tablettes Google Android™ en 2009, un écosystème pour la maison intelligente dès 2014 et PicoWAN, le 1er réseau collaboratif dédié aux objets connectés, en 2016. Aujourd'hui, ARCHOS conçoit et démocratise au niveau mondial des solutions à forte valeur d'innovation : tablettes et smartphones, mobilité urbaine, maison et IoT, et sécurité des blockchains. Avec un siège social en France, des bureaux en Europe et en Asie, elle est devenue un acteur paneuropéen incontournable qui compte poursuivre son expansion. ARCHOS est cotée sur le compartiment C du marché réglementé d'Euronext Paris, code ISIN : FR0000182479. Plus d'informations sur www.archos.com

ARCHOS

investors@archos.com

Tél. : 01 69 33 16 90